



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 29 février 2012 -

Imposition sur les pensions des enrôlés de force de la Seconde Guerre mondiale : Katrin Jadin interpelle le Ministre des Finances.

Malgré une exonération décidée, les autorités allemandes continuent à réclamer aux Belges qui ont été forcés de rejoindre la Wehrmacht entre 1940 et 1945 une cotisation sur la petite pension de dédommagement qu'elles leur versent. Katrin Jadin demande un geste fort du Ministre des Finances pour la clarification de cette situation avec le pays voisin.

Il semble évident que ces pensions, étant donné le contexte très douloureux de la Seconde Guerre mondiale et surtout, le caractère obligatoire des fonctions remplies alors par certains Belges au sein de l'Armée allemande, soient exonérées d'impôts, tout comme celles des travailleurs forcés du Service du Travail Obligatoire de cette sombre époque.

Pourtant, la loi de réforme des pensions votée par le Parlement allemand au mois de novembre dernier prévoyait une imposition à 17% des pensions versées à tous les ressortissants étrangers, y compris ces deux catégories.

A la suite de cette décision, l'ancien Ministre des Finances Didier Reynders avait négocié avec son homologue allemand et avait finalement obtenu que cette mesure soit abolie. Les personnes qui se trouvent dans cette situation peuvent donc maintenant s'abstenir de payer ou remplir un formulaire sur le site Internet du SPF Finances afin d'être remboursés.

Seulement, la confusion subsiste : le formulaire en question semble ne s'adresser qu'aux travailleurs forcés, et pas aux enrôlés de force, qui se trouvent pourtant dans une situation similaire.

Dans l'Est du pays, et particulièrement en Communauté germanophone, qui a été annexée par le Reich pendant la guerre, nombreuses sont les personnes qui ont subi l'épreuve douloureuse de l'enrôlement de force. Aujourd'hui, ils voudraient connaître leurs droits. La députée Katrin Jadin demande aujourd'hui au Ministre des Finances une clarification nette de la situation. Parce que les souffrances du siècle dernier ne peuvent pas être oubliées, ni négligées, et parce qu'il est hors de question que les personnes qui les ont subies en soient aujourd'hui pénalisées.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATTRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : kattrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02